

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 4 Juin 2019

**CO 060 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Anne DE ZAN, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA (arrivée 20h30), Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Alain MURCIER, Bernard BRUNEL (arrivée 20h25), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Mathieu GERARD, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine VUILLEMIN, Cyril ACCARD GUILLOIS à René MOLIN, Jean-Luc LETONDOR à Florent GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Véronique LAMBERT, Adrien LAVIER à Gilles BEDER, Clément FORET à Odile SIMON, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : François BOUVERET à Michel MARTINS, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Daniel BERTOCCHI, Anne CHARLET.

Etaient absents : Jean-Baptiste BAUD, Rémy VIENNET, Christine CHATEAU, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEVRE.

Convocation faite le : 27 mai 2019

**Objet : Convention avec la Région Bourgogne Franche Comte pour les équipements sportifs.**

**Contexte**

La CCAPS gère plusieurs équipements sportifs et notamment la Halle Sportive d'Arbois et la Salle des Communes de Salins les Bains qu'elle met à disposition des Lycées Friand et Considérant.

La Région Bourgogne Franche Comté souhaite mettre en place une convention relative à l'utilisation de ces équipements.

Pour ce faire, elle demande à la CCPAS de signer une convention tripartite d'utilisation de ces équipements pour la période 2019 à 2022. Cette convention précise les engagements de chacun (collectivité, Région et Lycées) et définit les modalités financières pour la participation de la Région.

CONSIDERANT la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs 2019-2022 ;

ENTENDU les explications de Monsieur le Vice-Président ;

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 67

Votants : 79

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 4 Juin 2019  
**CO 060 DE (SUITE)**

**Objet : Convention avec la Région Bourgogne Franche Comte pour les équipements sportifs.**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / ACCEPTE les termes de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs proposée par la Région pour la période 2019-2022 ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ;

3 / PORTE à connaissance de la Région que la liste des équipements sportifs sera susceptible d'évoluer en fonction de la définition de l'intérêt communautaire qui doit intervenir avant la fin de l'année 2019 ;

4 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**Jean-François GAILLARD**

Le Président

**Michel FRANCONY**

